

Le maire de Calais utiliserait les policiers municipaux pour réprimer les manifestations patriotes...

écrit par Jan | 9 février 2016



Un syndicat des agent de police municipale saisit la Justice et la mairie de Calais devra s'expliquer. Motif ?

Des agents municipaux auraient été employés au dispositif de surveillance policière, à la manifestation de Pediga du 6 février. Or la loi interdit aux agents de Police Municipale de participer aux missions de maintien de l'ordre...

Manifestation anti-migrants à Calais : le [SDPM](#) dépose plainte

Le SDPM a été saisi du fait que des Policiers Municipaux auraient figuré au dispositif de maintien de l'ordre à Calais, le 6 février 2016, à l'occasion de la manifestation interdite organisée par le mouvement « PEDIGA ».

Ainsi, dans une vidéo intitulée « *moment de l'arrestation du général Piquemal* » à la 20' nous pouvons apercevoir un agent équipé de matériels de maintien de l'ordre, en uniforme réglementaire d'agent de Police Municipale, alors qu'un mouvement de foule est visible.

La Loi interdit formellement aux agents de Police Municipale de participer aux missions de maintien de l'ordre, ce qui est substantiellement différent de la mission de surveillance du bon ordre.

Estimant que les Policiers Municipaux, ne doivent pas participer à ce type de dispositif auxquels il ne sont pas formés, le SDPM décide de saisir la Justice. La mairie de Calais, devra s'expliquer sur cette affaire.

Le SDPM saisit également le Défenseur des Droits, commission de déontologie de la sécurité.

Si les faits sont établis, ceci constitue une mise en danger des agents de Police Municipale que le Syndicat condamne très fermement.

<http://www.sdpm.net/2016/02/manifestation-anti-migrants-a-calais-le-sdpm-depose-plainte.html>